



FICHE INFORMATION VAE :

Comprendre la Validation des Acquis de l'Expérience

FICHE PRATIQUE VAE

Guide pratique à destination des candidats

Mon Objectif Réussite

SOMMAIRE

1. La VAE en quelques mots
2. Les avantages de la VAE
3. Les acteurs de votre parcours
4. Les grandes étapes de la VAE
5. La recevabilité
6. Le dossier de validation
7. L'accompagnement
8. Le jury
9. Les décisions du jury
10. Après le jury
11. Les questions les plus fréquentes
12. Les conseils de Mon Objectif Réussite
13. Glossaire
14. Sitographie

1. LA VAE EN QUELQUES MOTS

La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) est un droit individuel permettant de faire reconnaître officiellement les compétences acquises au cours d'une expérience professionnelle ou extra-professionnelle afin d'obtenir tout ou partie d'une certification professionnelle enregistrée au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP). La réforme de 2022 a simplifié et modernisé le dispositif en créant progressivement le service public France VAE.

La VAE constitue une troisième voie d'accès à la certification, au même titre que la formation initiale ou la formation continue.

2. POURQUOI ENTREPRENDRE UNE VAE ?

La VAE peut permettre de :

- obtenir un diplôme reconnu par l'État ;
- sécuriser son parcours professionnel ;
- évoluer vers de nouvelles responsabilités ;
- préparer un concours ;
- accéder à une formation nécessitant un diplôme préalable ;
- faire reconnaître officiellement plusieurs années d'expérience ;
- renforcer son employabilité ;
- valoriser son parcours personnel et professionnel.

3. LES ACTEURS DE VOTRE PARCOURS

Selon les diplômes concernés, plusieurs acteurs interviennent :

- le candidat ;
- le certificateur ;
- France VAE (pour les certifications concernées) ;
- l'organisme accompagnateur ;
- les financeurs ;
- le jury de certification.

Chaque acteur possède un rôle spécifique tout au long du parcours.

4. LES GRANDES ÉTAPES D'UNE VAE

LA VAE : LES ÉTAPES CLÉS DE VOTRE PARCOURS

Une démarche structurée pour faire reconnaître votre expérience et obtenir tout ou partie d'un diplôme



Étape 1

Définir son projet

Choisir le diplôme adapté à son expérience.

Cette étape est essentielle car une VAE repose avant tout sur l'adéquation entre les compétences acquises et le référentiel du diplôme.

Étape 2

Vérifier la faisabilité

Le candidat analyse :

- ses expériences ;
- ses missions ;
- ses responsabilités ;
- leur correspondance avec le diplôme.

Étape 3

Déposer une demande de recevabilité

Selon les diplômes :

- via France VAE ;
- ou directement auprès du certificateur.

La recevabilité permet au certificateur de vérifier que les conditions réglementaires sont réunies.

Étape 4

Être accompagné

L'accompagnement est facultatif mais fortement recommandé.

Il permet notamment :

- d'analyser les expériences ;
- de comprendre les attentes du jury ;
- d'identifier les compétences à démontrer ;
- de rédiger un dossier pertinent ;
- de préparer l'entretien.

Étape 5

Rédiger le dossier de validation

Le dossier doit démontrer :

- ce que le candidat fait ;
- comment il le fait ;
- pourquoi il agit ainsi ;
- les compétences réellement mobilisées ;
- la prise de recul sur sa pratique.

Il ne s'agit pas d'une simple description de poste.

Étape 6

Passer devant le jury

Le jury évalue :

- le dossier écrit ;
- les compétences démontrées ;
- la capacité d'analyse ;
- la posture professionnelle.

L'entretien est destiné à compléter et expliciter le dossier ; ce n'est pas un examen oral classique.

5. LA RECEVABILITÉ

Cette étape ne valide pas les compétences.

Elle autorise simplement le candidat à poursuivre sa démarche.

Selon les diplômes, les modalités et la durée de validité de la recevabilité sont fixées par les textes réglementaires propres à chaque certification.

6. LE DOSSIER DE VALIDATION

Le dossier constitue le cœur de la démarche.

Il doit démontrer :

- ✓ les activités exercées ;
- ✓ les compétences mobilisées ;
- ✓ les responsabilités assumées ;
- ✓ les résultats obtenus ;
- ✓ la capacité d'analyse.

Le référentiel du diplôme reste le document de référence tout au long de la rédaction.

7. L'ACCOMPAGNEMENT

L'accompagnement permet notamment :

- d'aider à sélectionner les situations les plus pertinentes ;
- d'approfondir l'analyse des pratiques professionnelles ;
- d'améliorer la qualité rédactionnelle ;
- de préparer efficacement le jury ;
- d'éviter les erreurs les plus fréquentes.

Chez **Mon Objectif Réussite**, l'accompagnement est individualisé, réalisé entièrement à distance et adapté au rythme de chaque candidat.

8. LE JURY

Le jury est composé de professionnels et de représentants du certificateur.

Il apprécie les compétences réellement démontrées au regard du référentiel.

Le jury peut demander des précisions sur les expériences décrites dans le dossier.



9. LES DÉCISIONS DU JURY

Le jury peut prononcer :

Validation totale

Le diplôme est obtenu. Bravo !

Validation partielle

Le jury précise les compétences ou blocs de compétences validés ainsi que ceux restant à acquérir.

Les modalités de poursuite du parcours dépendent de la réglementation propre à chaque diplôme.

Refus de validation

Le jury estime que les compétences présentées ne permettent pas d'obtenir la certification.

10. APRÈS LE JURY

Selon la décision :

- délivrance du diplôme ;
- poursuite du parcours ;
- complément d'expérience ;
- complément de formation ;
- nouvelle présentation devant le jury.

11. QUESTIONS FRÉQUENTES

La VAE est-elle une formation ?

Non.

L'accompagnement est-il obligatoire ?

Non, mais il est vivement conseillé.

Peut-on travailler pendant une VAE ?

Oui.

Combien de temps dure une VAE ?

Selon les certifications et le rythme du candidat, plusieurs mois sont généralement nécessaires.

En image :



LA VAE EN 6 ÉTAPES CLÉS

Un parcours pour faire reconnaître votre expérience et obtenir tout ou partie d'un diplôme



i La VAE est un droit individuel. Vous êtes acteur de votre parcours !
Chaque diplôme a ses propres règles (recevabilité, durée de validité, modalités de validation partielle...). Renseignez-vous auprès du certificateur de la certification visée.

MON OBJECTIF RÉUSSITE

Accompagnement 100 % à distance
Suivi personnalisé
Organisme certifié Qualiopi

12. LES CONSEILS DE MON OBJECTIF RÉUSSITE

- ✓ Lire le référentiel avant de commencer.
- ✓ Choisir un diplôme réellement en lien avec son expérience.
- ✓ Commencer la rédaction suffisamment tôt.
- ✓ Conserver toutes les preuves de son activité.
- ✓ Ne pas hésiter à demander un accompagnement.
- ✓ Préparer sérieusement l'entretien avec le jury.

13. GLOSSAIRE

Accompagnement : aide méthodologique apportée au candidat.

Bloc de compétences : ensemble cohérent de compétences pouvant être évaluées et validées.

Certificateur : organisme habilité à délivrer le diplôme.

Jury : instance chargée d'évaluer les compétences.

Recevabilité : décision autorisant la poursuite de la démarche.

RNCP : Répertoire National des Certifications Professionnelles.

VAE : Validation des Acquis de l'Expérience.

14. SITOGRAPHIE

Pour approfondir vos connaissances sur la VAE, vous pouvez consulter les sites officiels suivants :

- [France VAE – Portail officiel du service public de la VAE](#)
- [Service-public.fr – Validation des acquis de l'expérience](#)
- [Réseau des DAVA \(Éducation nationale\)](#)
- [Les étapes de la VAE \(Éducation nationale\)](#)
- [Centre Inffo – Portail de la VAE](#)
- [France Compétences – Répertoire national des certifications professionnelles \(RNCP\)](#)
- <https://www.ehesp.fr/>



**MON OBJECTIF
REUSSITE**

NOUS CONTACTER:

-  www.monobjectifreussite.com
-  monobjectifreussite@gmail.com
-  06 07 88 61 89
-  [linkedin.com/in/mon-objectif-reussite-56b013224](https://www.linkedin.com/in/mon-objectif-reussite-56b013224)